

Fiche d'inscription au Vide-grenier du 21 Mai 2017

à la salle de la Charbonnière à Ancenis

Organisateur : Association Katoyiogué
Chez Carole TESSIER
2 rue de la forge – La Rigaudière – 44850 LE CELLIER

Contact : 06 75 32 11 07

ATTESTATION – **Personne morale (et/ou professionnel)** à renvoyer complétée par courrier ou par mail à vgkatoy@gmail.com
pour le registre remis au Maire de la Commune d'Ancenis

Je, soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à département :

représentant la Société/Association (Raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers : de

dont le siège est au (adresse):

ayant la fonction de dans la personne morale.

Adresse du représentant :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

en fournir OBLIGATOIREMENT une copie par courrier ou par mail / adresse et contact ci-dessus

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce. OUI NON
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

et accepte l'intégralité des conditions énoncées dans notre règlement intérieur du vide-grenier Katoyiogué (en pièce jointe) et ne pourra en aucun cas les contester.

Fait à le

Signature :

Pour l'organisation :

Où souhaitez-vous être placé ? en intérieur ou extérieur.

Possibilité de location en lot d'1 table et de 2 chaises, uniquement en intérieur et selon stock disponible

TARIFS : Emplacement 2 mètres x 2 mètres : **6 €** Lot 1 table et 2 chaises : **2 €**

Ci-joint le règlement total de € pour l'emplacement d'une longueur de mètres aveclots (table/chaises)

Règlement intérieur du Vide Grenier du Dimanche 21 mai 2017.

Article 1 : L'ASSOCIATION Katoyiogué organise un vide grenier le 21/05/2017 de 8h à 18h à salle de la Charbonnière. Cette manifestation se tiendra avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.

Article 2 : Le vide grenier est ouvert aux particuliers et aux professionnels pour la vente d'objets neufs ou d'occasions. L'ASSOCIATION Katoyiogué se réserve le droit de refuser une inscription sans en avoir à motiver sa décision.

Aucune réservation ne sera enregistrée par téléphone, pour pouvoir exposer il faut : envoyer la fiche d'inscription contenant l'Attestation sur l'honneur dûment remplie, le règlement par chèque à l'ordre de l'ASSOCIATION Katoyiogué ainsi que la copie recto verso de la carte d'Identité avant le 14 mai 2017, sans garantie de places restantes. Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier complet

Article 3 : Le prix de l'emplacement est fixé à 6 euros pour 2 mètres sur 2. Des stands équipés sont proposés pour 2 € supplémentaires : comprenant 1 table et 2 chaises.

Article 4 : Les enfants de plus de 12 ans devront avoir une autorisation parentale pour tenir un stand seul. Les enfants de moins de 12 ans devront être accompagnés d'un adulte pour la tenue du stand, pendant toute la durée de la manifestation.

Article 5 : L'installation se fera le 21/05/2017 de 6h à 8h sur l'emplacement affecté par L'ASSOCIATION Katoyiogué (passé 7h45, l'emplacement ne sera plus réservé).

Les exposants pourront accéder en voiture près des portes de la salle de la Charbonnière en respectant les consignes de l'organisateur. **Ensuite, tous les véhicules seront garés sur le parking sous peine d'être mis en fourrière.** Les exposants s'installeront sur le(s) emplacement(s) qui leur seront attribué(s) et ne pourront en aucun cas les contester. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaire.

En cas d'absence, les droits d'inscription seront conservés par L'ASSOCIATION Katoyiogué.

Article 6 : Les exposants devront assurer une présence continue sur leur emplacement durant toute la durée de la manifestation de 8h à 18h et s'engagent à ne pas remballer avant la clôture.

L'emplacement devra être rendu nettoyé et débarrassé de tous déchets. La responsabilité de la propreté sera attribuée à la personne ayant réservé l'emplacement, ceci lui sera notifié par écrit et le montant du nettoyage lui sera facturé.

Article 7 : En cas de force majeure, L'ASSOCIATION Katoyiogué se réserve le droit d'annuler la manifestation, les fonds versés seront alors rendus sans intérêt et sans que l'exposant puisse exercer un recours à quelque titre que ce soit contre les organisateurs. Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries.

Article 8 : Les objets exposés et vendus demeurent sous la responsabilité des vendeurs en cas de casse, vol ou autre préjudice. Les vendeurs s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens (Pas de vente d'animaux, armes, nourriture, copies de CD, DVD ou jeux, produits inflammables, ...). La vente d'armes en état de fonctionner est interdite.

Tout litige entre vendeur et acheteur ne relève pas de la responsabilité de L'ASSOCIATION Katoyiogué qui ne pourra en aucun cas être tenue responsable.

Article 9 : L'ASSOCIATION Katoyiogué s'engage à assurer la publicité autour de cette manifestation (presse, affiches, sites internet, ...).

Article 10 : Toute personne qui ne se soumettrait pas au présent règlement ne sera plus autorisée à exposer et aucun remboursement ne pourra être réclamé. La décision appartient aux organisateurs et ne pourra en aucun cas être contestée.

L'ASSOCIATION Katoyiogué.